RCS : BAR LE DUC
Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00122
Numéro SIREN : 409 936 309
Nom ou dénomination : PERARD

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001041

144885

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001041**
n° de gestion : **1996B00122**
n° SIREN : **409 936 309 RCS Bar le Duc**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Bar-le-Duc certifie avoir procédé le 07/05/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

PERARD - Société par actions simplifiée
avenue de l Europe zi de Baleycourt 55100 Verdun -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAR-LE-DUC * MEUSE *

144885

ALEXANDRE FELTEN

SAS PERARD

ZI DE BALEYCOURT
AVENUE DE L'EUROPE
55100 VERDUN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2018

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ordinaire de l'assemblée générale en date du 26 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS PERARD relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ont bien été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Metz
Le 15 février 2019

Alexandre PELTEN
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/08/2018			31/08/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	16 980	16 980		
	Concessions brevets droits similaires	47 342	34 869	12 473	9 428
	Fonds commercial (1)	390 000		390 000	390 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	188 262	131 711	56 551	61 900
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	649 672	420 416	229 256	94 935
	Autres immobilisations corporelles	505 356	432 219	73 137	37 230
	Immobilisations en cours	46 380		46 380	46 380
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	20 400		20 400	20 400
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 433		5 433	5 433
	TOTAL (II)	**1 869 825**	**1 036 196**	**833 629**	**665 706**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	479 407		479 407	351 468
	En-cours de production de biens	667 954		667 954	658 879
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	406 757		406 757	578 872
	Marchandises	524 625		524 625	326 800
	Avances et Acomptes versés sur commandes	13 410		13 410	5 425
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 201 916	45 261	1 156 654	1 711 085
	Autres créances	310 784		310 784	493 971
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	319 247		319 247	64 454
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	26 165		26 165	22 769
	TOTAL (III)	**3 950 266**	**45 261**	**3 905 005**	**4 213 723**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)	237 974		237 974	237 974
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**6 058 065**	**1 081 457**	**4 976 608**	**5 117 403**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an 54 108 54 108

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/08/2018	31/08/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	846 546	846 546
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	26 395	25 729
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	313 815	301 156
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**38 593**	**13 325**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 225 349**	**1 186 756**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	273 463	266 314
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**273 463**	**266 314**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles	610 974	610 974
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	864 784	674 396
	Emprunts et dettes financières divers	138 463	157 963
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		90 981
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 391 353	1 308 886
	Dettes fiscales et sociales	421 274	401 717
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	50 949	419 416
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**3 477 796**	**3 664 333**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 976 608**	**5 117 403**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	38 592,75	13 325,25
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 420 152	3 253 853
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	643 154	498 778

Compte de Résultat

		31/08/2018		31/08/2017	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	348 641	5,07	300 960	5,54
	Production vendue (Biens)	6 354 009	92,36	5 030 796	92,65
	Production vendue (Services et Travaux)	176 739	2,57	98 313	1,81
	Montant net du chiffre d'affaires	**6 879 389**	**100,00**	**5 430 069**	**100,00**
	Production stockée	(163 040)	-2,37	246 342	4,54
	Production immobilisée			35 947	0,66
	Subventions d'exploitation	1 241	0,02		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	79 906	1,16	39 423	0,73
	Autres produits	25 017	0,36	1 654	0,03
	Total des produits d'exploitation	**6 822 513**	**99,17**	**5 753 435**	**105,96**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	534 156	7,76	207 326	3,82
	Variation de stock	(197 825)	-2,88	57 003	1,05
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 762 683	40,16	2 294 018	42,25
	Variation de stock	(127 939)	-1,86	68 396	1,26
	Autres achats et charges externes	1 533 980	22,30	1 274 639	23,47
	Impôts, taxes et versements assimilés	95 527	1,39	78 570	1,45
	Salaires et traitements	1 488 366	21,64	1 262 096	23,24
	Charges sociales du personnel	506 542	7,36	401 755	7,40
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	86 538	1,26	153 212	2,82
	Autres charges	162 640	2,36	189 239	3,49
	Total des charges d'exploitation	**6 844 668**	**99,50**	**5 986 253**	**110,24**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(22 155)**	**-0,32**	**(232 818)**	**-4,29**
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers				
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	42 149	0,61	44 760	0,82
	Intérêts et charges assimilées (4)	43 418	0,63	54 150	1,00
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	**85 567**	**1,24**	**98 910**	**1,82**
	RESULTAT FINANCIER	**(85 567)**	**-1,24**	**(98 910)**	**-1,82**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(107 722)**	**-1,57**	**(331 727)**	**-6,11**
	Total des produits exceptionnels	**94 699**	**1,38**	**260 000**	**4,79**
	Total des charges exceptionnelles			**10 031**	**0,18**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**94 699**	**1,38**	**249 969**	**4,60**
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(51 616)	-0,75	(95 084)	-1,75
	TOTAL DES PRODUITS	**6 917 212**	**100,55**	**6 013 435**	**110,74**
	TOTAL DES CHARGES	**6 878 619**	**99,99**	**6 000 110**	**110,50**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**38 593**	**0,56**	**13 325**	**0,25**

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 976 608** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 917 212** euros et un total **charges** de **6 878 619** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **38 593** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2017** et finit le **31/08/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

AF

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément auxmesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, aumoyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Dépréciation du fonds de commerce

En l'absence de limite prévisible des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation des fonds de commerce ne font pas l'objet d'un amortissement. Un test de dépréciation est effectué à la clôture et si la valeur est inférieure à la valeur d'actif, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

accessoires).

Les produits en cours de production et stocks de produits finis ont été évalués selon un prix de revient interne, calculé en appliquant au prix de vente, des coefficients déterminés à partir des caractéristiques et de la nomenclature des différentes catégories de produits, et de l'avancement de la production à la date de l'inventaire.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Emprunt obligataire

En date du 1er décembre 2011, la société a émis un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant global de trois cent soixante treize mille euros (373 000 €)souscrit en totalité par le Fonds Lorrain de Consolidation, qui a ainsi souscrit à trois cent soixante treize mille (373 000) obligations convertibles d'une valeur nominale unitaire de un euro (1 €).

Les obligations non converties sont remboursables dans les conditions suivantes :
- le 1 er décembre 2017, à concurrence de 186500 obligations, au prix de 1 euro, soit 186 500 €
- le 1 er décembre 2018, à concurrence de 186500 obligations, au prix de 1 euro, soit 186 500 €.

Les 373000 obligations convertibles émises portent intérêt à compter de la libération effective des fonds correspondant aux souscriptions, au taux nominal annuel de 5%, payable annuellement le 1er décembre de chaque année, jusqu'au remboursement ou la date de conversion ou le jour ouvrable qui précède

AF

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

immédiatement les échéances ou la date de conversion.

En cas de non conversion totale ou partielle des obligations en actions, la société serait tenue de verser à l'échéance une prime de non conversion calculée au taux de 7% l'an, calculée prorata temporis, qui porterait le taux effectif en cas de non-conversion à 12%. Cette prime de non conversion serait versée en même temps que les deux échéances de remboursement indiquées ci-dessus, dans les conditions suivantes :

- le 1er décembre 2017, à concurrence de 106 118,50 €
- le 1er décembre 2018, à concurrence de 131 855,50 €.

La comptabilisation annuelle de la provision de la prime de non conversion est liée à la probabilité de conversion des obligations en actions. La société a procédé à la comptabilisation de la provision afférente à la prime de non conversion.

A la date de clôture de l'exercice, le remboursement de la première partie de l'emprunt obligataire, prévue initialement au 1er décembre 2017, n'a pas été réalisée.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 84 653 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et un remboursement sera demandé.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière, de recherche, d'innovation, de formation, et de prospection de nouveaux marchés.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	16 980					16 980
	Autres	460 351		9 026		32 034	437 342
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**477 331**		**9 026**		**32 034**	**454 322**
CORPORELLES	Terrains	77 402				77 402	
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	305 849		5 210		122 797	188 262
	Instal technique, matériel outillage industriels	611 975		153 263		115 566	649 672
	Instal., agencement, aménagement divers	186 262		10 952		21 975	175 239
	Matériel de transport	130 233		70 208		20 674	179 766
	Matériel de bureau, mobilier	163 204		5 802		18 656	150 350
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	46 380					46 380
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 521 304**		**245 435**		**377 069**	**1 389 670**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	20 400					20 400
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 433		4 455		4 455	5 433
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**25 833**		**4 455**		**4 455**	**25 833**
	TOTAL	**2 024 468**		**258 915**		**413 558**	**1 869 825**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	16 980			16 980
	Autres	60 922	5 981	32 034	34 869
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**77 902**	**5 981**	**32 034**	**51 849**
CORPORELLES	Terrains	77 402		77 402	
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	243 949	10 558	122 797	131 711
	Instal technique, matériel outillage industriels	517 039	18 943	115 566	420 416
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	158 984	9 746	41 884	126 847
	Matériel de transport	81 083	11 114	765	91 432
	Matériel de bureau, mobilier	202 402	30 195	18 656	213 941
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 280 859**	**80 556**	**377 069**	**984 346**
	TOTAL	**1 358 761**	**86 538**	**409 104**	**1 036 196**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	70 489		35 000	35 489
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	195 825	42 149		237 974
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**266 314**	**42 149**	**35 000**	**273 463**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	45 261			45 261
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**45 261**			**45 261**
	TOTAL GENERAL	**311 575**	**42 149**	**35 000**	**318 724**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières		42 149	35 000	
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/08/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 433		5 433
	Clients douteux ou litigieux	54 108		54 108
	Autres créances clients	1 147 808	1 147 808	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 231	4 231	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	65 769	65 769	
	Taxes sur la valeur ajoutée	109 112	109 112	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	112 098	112 098	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	19 574	19 574	
	Charges constatées d'avances	26 165	26 165	
	TOTAL DES CREANCES	**1 544 298**	**1 484 757**	**59 540**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/08/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	610 974	610 974		
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	643 154	643 154		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	221 630	163 985	57 644	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	136 935	136 935		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 391 353	1 391 353		
	Personnel et comptes rattachés	239 714	239 714		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 896	105 896		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 425	18 425		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	57 239	57 239		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 528	1 528		
	Autres dettes	50 949	50 949		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**3 477 796**	**3 420 152**	**57 644**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 79 500
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 18 850
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 1 528

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en **euros**	31/08/2018	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières		20 400		
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés		48 782		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				

AF

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/08/2018
Total des Produits à recevoir		**124 497**
Autres créances		**124 497**
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	*112 098*	
CRED. DEBIT. DIV. PR. A RECEV	*12 400*	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/08/2018
Total des Charges à payer		**409 092**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**32 698**
INT. COURUS/EMPRUNT ETAB.0	*60*	
COUPONS COURUS NON ECHUS	*32 638*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**162 134**
FOURNIS. FACT. NON PARVENUE	*162 134*	
Dettes fiscales et sociales		**214 261**
CONGES A PAYER	*114 190*	
CHARGES SOCIALES/CP	*46 562*	
ETAT AUTRES CH. A PAYER	*32 603*	
PROV. FORMAT. PROF. CONTINUE	*9 815*	
PROV. TAXE APPRENTISSAGE	*6 674*	
PROV. CONTRIB. LOGT	*4 417*	

AF

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/08/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**26 165**
CREDITS BAUX		6 240	
MAINTENANCE		224	
PUBLICITE / RELATION PUBLIQUES		17 732	
COTISATIONS		1 969	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**26 165**

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/08/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		846 546,00	1,0000	846 546,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**846 546,00**	**1,0000**	**846 546,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture 31/08/2017	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/08/2018
Capital social	846 546				846 546
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	25 729	666			26 395
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	301 156	12 659			313 815
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	13 325	(13 325)		38 593	38 593
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 186 756**			**38 593**	**1 225 349**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 186 756
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 186 756

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	38 593

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros** | **31/08/2018**

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		**6 879 389**
Ventes de marchandises		**348 641**
VENTES DE MARCHAN DISES	*237 300*	
VENTE MATERIEL	*341*	
MARCHANDISES EXO	*111 000*	
Production vendue Biens		**6 354 009**
VENTES DE PRODUITS FINIS	*10 972*	
PROL. COUPE COLZA	*68 947*	
SCIE VERTICALE (DCP)	*24 904*	
PLAT-O-SOL RPE	*122 542*	
TRANS EXPRESS	*119 426*	
CHAR. P. COUPE 4R FREIN	*684 215*	
PLAT-O-SOL SHT	*133 282*	
GODET DESILEUR	*12 592*	
TREMIE DE TRANSVASEMENT SILO	*201 390*	
INTERBENNE	*1 054 160*	
PLAT-O-SOL STD	*89 395*	
PLATEAU INCLINABLE	*8 600*	
EQUILIBRAGE VIS	*2 440*	
X-FLOW	*129 648*	
EPANDEUR A FUMIER	*1 746 923*	
EPANDEUR A ENGRAIS	*(27 000)*	
VENTES PIECES POUR REPARATIONS	*209 565*	
REPARATIONS	*2 381*	
VENTES DE FERAILLES	*550*	
TRANS EXPRESS EXO	*185 678*	
TRANS EXPRESS EXO HORS UE	*31 059*	
PIECES EXO HORS UE	*57 496*	
PIECES EXO	*61 391*	
EPANDEUR FUMIER EXO HORS UE	*379 510*	
PLAT O SOL EXO	*12 030*	
INTERBENNE EXO	*555 123*	
CHARIOT EXO HORS UE	*12 569*	
PIECES EXO	*5 850*	
EPANDEUR A FUMIER EXO	*180 881*	
EPANDEUR A ENGRAIS EXO	*(2 733)*	
INTERBENNE EXO HORS UE	*129 290*	
XFLOW EXO HORS UE	*124 126*	
PIECES ET REPARAT° EXPORTATION	*2 848*	
VENTES PRODUITS RESIDUELS	*23 960*	
Production vendue Travaux		**58 120**
VENTES DE TRAVAUX	*58 120*	
Production vendue Services		**118 619**
PRESTATIONS DE SERVICES	*1 173*	
LOCATIONS DIVERSES	*1 750*	
PORTS & FRAIS FACTURES	*96 883*	
PORTS EXO TVA	*6 303*	
LOCATIONS DIVERSES EXO	*2 733*	
PORT EXO HORS UE	*9 777*	

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros** | **31/08/2018**

Chiffre d'affaires par marché géographique		**6 879 389**
Chiffre d'affaires FRANCE		**5 020 761**
VENTES DE MARCHAN DISES	*237 300*	
VENTE MATERIEL	*341*	
VENTES DE PRODUITS FINIS	*10 972*	
PROL. COUPE COLZA	*68 947*	
SCIE VERTICALE (DCP)	*24 904*	
PLAT-O-SOL RPE	*122 542*	
TRANS EXPRESS	*119 426*	
CHAR. P. COUPE 4R FREIN	*684 215*	
PLAT-O-SOL SHT	*133 282*	
GODET DESILEUR	*12 592*	
TREMIE DE TRANSVASEMENT SILO	*201 390*	
INTERBENNE	*1 054 160*	
PLAT-O-SOL STD	*89 395*	
PLATEAU INCLINABLE	*8 600*	
EQUILIBRAGE VIS	*2 440*	
X-FLOW	*129 648*	
EPANDEUR A FUMIER	*1 746 923*	
EPANDEUR A ENGRAIS	*(27 000)*	
VENTES PIECES POUR REPARATIONS	*209 565*	
REPARATIONS	*2 381*	
VENTES DE FERAILLES	*550*	
VENTES PRODUITS RESIDUELS	*23 960*	
VENTES DE TRAVAUX	*58 120*	
PRESTATIONS DE SERVICES	*1 173*	
LOCATIONS DIVERSES	*1 750*	
PORTS & FRAIS FACTURES	*96 883*	
PORTS EXO TVA	*6 303*	
Chiffre d'affaires EXPORT		**1 858 628**
MARCHANDISES EXO	*111 000*	
TRANS EXPRESS EXO	*185 678*	
TRANS EXPRESS EXO HORS UE	*31 059*	
PIECES EXO HORS UE	*57 496*	
PIECES EXO	*61 391*	
EPANDEUR FUMIER EXO HORS UE	*379 510*	
PLAT O SOL EXO	*12 030*	
INTERBENNE EXO	*555 123*	
CHARIOT EXO HORS UE	*12 569*	
PIECES EXO	*5 850*	
EPANDEUR A FUMIER EXO	*180 881*	
EPANDEUR A ENGRAIS EXO	*(2 733)*	
INTERBENNE EXO HORS UE	*129 290*	
XFLOW EXO HORS UE	*124 126*	
PIECES ET REPARAT° EXPORTATION	*2 848*	
LOCATIONS DIVERSES EXO	*2 733*	
PORT EXO HORS UE	*9 777*	

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/08/2018
VALEUR D'ORIGINE					255 600	255 600
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				49 518	49 518
	Dotation exercice				59 868	59 868
	TOTAL				109 386	109 386
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				57 961	57 961
	Redevances Exercice				52 471	52 471
	TOTAL				110 432	110 432
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				42 185	42 185
	entre 1 et 5 ans				62 878	62 878
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				105 063	105 063
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				750	750
	entre 1 et 5 ans				1 806	1 806
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				2 556	2 556
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					69 400	69 400

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en **euros** | **31/08/2018**

Total des produits exceptionnels		**94 699**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		**50 000**
AUTRES PRODUITS EXCEP. GESTION	*50 000*	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		**44 699**
Q.P. SUBVENTION INVESTISSEMENT	*44 699*	
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		**94 699**

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en **euros**	31/08/2018
AVANTAGE EN NATURE	7 941
REFACTURATION COTISATIONS DIRIGEANT	
ANPE - CIE	9 779
REMB FORMATION CONTINUE	1 841
AG2R	25 345
DIVERS (SINISTRES...)	
TOTAL	**44 906**

PERARD
Société par actions simplifiée au capital de 846 546 euros
Siège social : Zone industrielle de Baleycourt - Avenue de l'Europe
55100 VERDUN
RCS BAR LE DUC 409 936 309

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le vingt-huit février,
A dix heures,

Les associés de la société PERARD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au siège social sis Zone industrielle de Baleycourt - Avenue de l'Europe 55100 VERDUN, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick PERARD, en sa qualité de Gérant de la société HOLDING SOCIETE FINANCIERE PERARD, Présidente de la Société.
Monsieur Guillaume PERARD est désigné comme secrétaire.

Monsieur Alexandre FELTEN, Commissaire aux Comptes de la Société, et les délégués du Comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à la présente assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 719 546 actions sur les 846 546 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés, du Commissaire aux Comptes et des membres du Comité d'entreprise,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 août 2018,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2018 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Augmentation de capital social réservée aux salariés de la Société, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, conditions et modalités d'exécution,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 38 592.75 euros de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	38 592,75 euros
A la réserve légale, à hauteur de 5% du résultat, soit Laquelle serait portée à 28 324,62 euros	1 929,64 euros

Et le Solde, soit En totalité aux « Autres Réserves » qui s'élèverait ainsi à 350 478,15 euros.	36 663,11 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, prend acte :

- que les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital de la Société,

- que la Société n'est pas contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société,

-qu'il y avait lieu, en conséquence, de convoquer la présente Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

Cette résolution est adoptée par 0 voix ayant vote pour 719 546 voix ayant vote contre et 0 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la Présidente, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 du Code du travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 3 % du capital social, par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Président lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés aux actions à émettre au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

La présente délégation est consentie pour une durée de trois ans à compter de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à la Présidente pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires d'actions Nouvelles;
- fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions Nouvelles;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement;
- d'arrêter le prix de souscription des actions Nouvelles;
- décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives;

- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette résolution est rejetée par 0 voix ayant vote pour 719 546 voix ayant vote contre et 0 voix s'étant abstenues

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président **Le secrétaire**



